
mémento

2019 – 2020



La Sgipa

La fondation Sgipa a pour mission l'intégration sociale et professionnelle d'adolescent-e-s et d'adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, parfois accompagnées de troubles associés. Son offre est organisée en 3 secteurs – École, Ateliers et Hébergements – qui sont appuyés par des services administratifs et de support. Ses différentes structures, réparties sur l'ensemble du canton de Genève, proposent un accueil adapté en fonction des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, avec pour objectif principal de permettre à chacun-e de développer ses compétences grâce à un accompagnement individualisé.

Secteur École

L'École Sgipa accueille des adolescent-e-s dès 15 ans présentant des troubles de l'apprentissage et un retard scolaire important. Dans un contexte d'enseignement spécialisé, les enseignant-e-s et les psychologues accompagnent les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités. La formation tient compte des besoins de chacun-e, en considérant l'intégration professionnelle à la fois comme un objectif à atteindre et un moyen pour progresser.

Secteur Ateliers

Les ateliers de production adaptée offrent des emplois à des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. À travers un accompagnement axé sur la valorisation et l'épanouissement, les équipes formatrices et encadrantes ont pour objectif l'intégration sociale et professionnelle des collaborateur-trice-s en emploi adapté. Le secteur offre également des places de travail à des personnes en perte de capacité ou vieillissantes, ainsi qu'un espace pour celles ayant temporairement besoin d'un soutien psychologique renforcé.

Secteur Hébergements

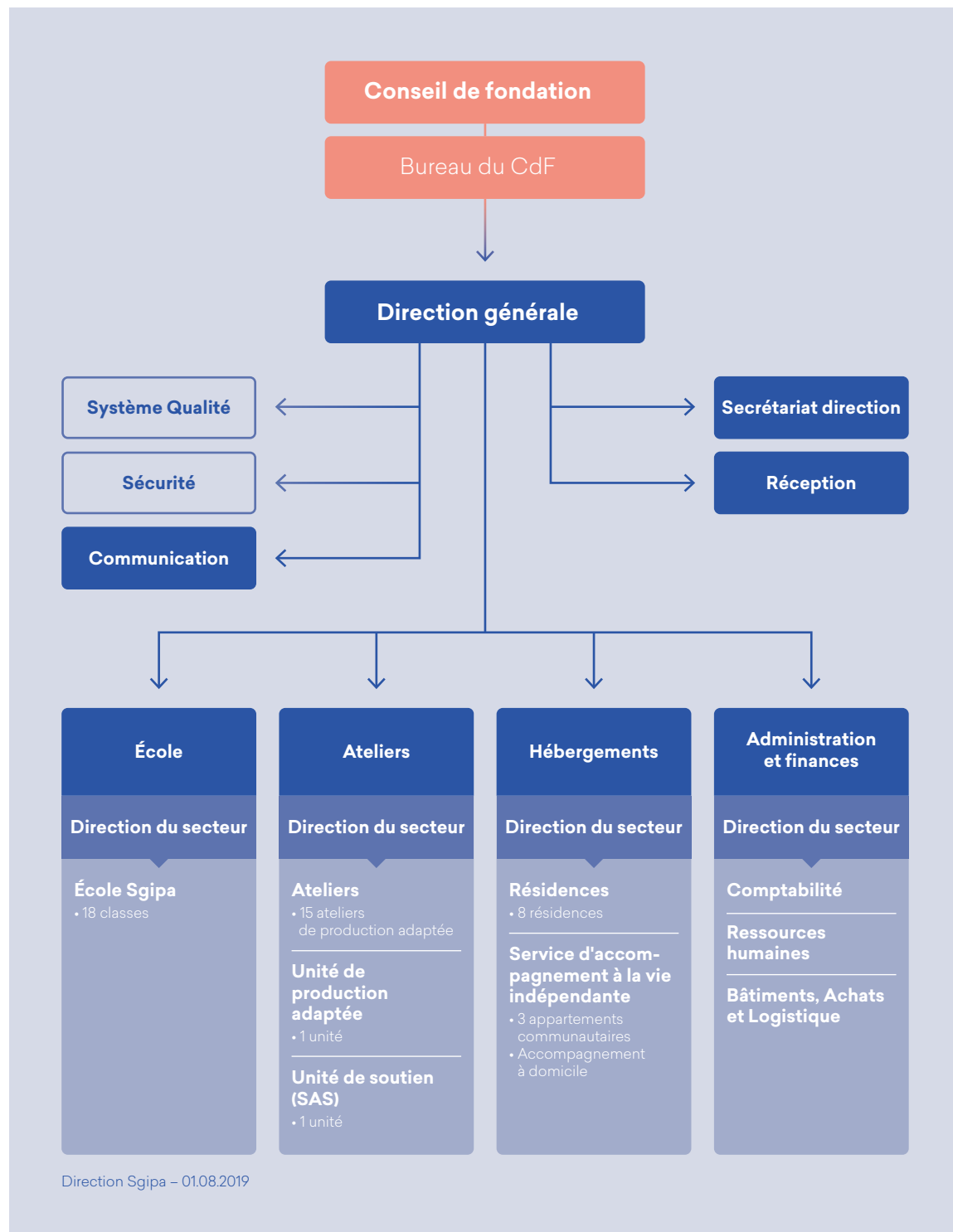
Les différentes unités du secteur Hébergements accueillent des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. Le secteur dispose de plusieurs résidences au sein desquelles des équipes éducatives pluridisciplinaires accompagnent les résident-e-s dans le développement et le maintien de leurs compétences et de leur autonomie. Il propose également un Service d'accompagnement à la vie indépendante pour des personnes plus autonomes, vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa ou dans leur propre logement, afin de les soutenir dans l'organisation de leur vie quotidienne.



table des matières

organigramme de la sgipa	2	informations pratiques	11
avant-propos	3	Collaboration avec les familles	11
description de l'école sgipa	4	Inscription et écolage	11
Cycle 1	4	Attestation pour les allocations familiales	11
Cycle 2	4	Repas	11
Cycle 3	4	Transports	11
fonctionnement de l'école sgipa	5	Transports privés	11
Parcours d'un-e élève avant et après l'école sgipa	6	Camps, sorties et voyages	11
règlement de l'école sgipa	8	Santé	11
Durée de la formation	8	Promotion et éducation à la santé	11
Vacances et autres congés	8	Psychomotricité	11
Horaires	8	Assurances	11
Absences et arrivées tardives	8	Collaboration avec les instances académiques	12
Activités	8	Photographies et films	12
Pauses	8	liste des collaborateur·trice·s de l'école sgipa	13
Effets personnels	9	grilles horaires	15
Les «savoir-être»	9	Cycle 1	15
Gestion des transgressions	9	Cycle 2	16
Règles à l'intérieur du bâtiment	10	Cycle 3	17
Règles à l'extérieur du bâtiment	10	agenda 2019 – 2020	18
Règles pour les cours d'éducation physique	10	contacts utiles	19
		plan d'accès	20

organigramme de la sgipa



avant-propos



Marc Chapelle
Directeur
de l'École Sgipa

Chers parents, chers répondants légaux,

En tant qu'élève de l'École Sgipa, votre fils-fille se trouve à un moment charnière de son cursus scolaire; en effet, pour bon nombre des adolescent-e-s que nous accueillons, il coïncide avec la fin de la scolarité, ultime étape avant de rejoindre le monde professionnel, soit directement, soit par le biais d'une formation certifiée.

Pour la plupart des adolescent-e-s accueilli-e-s, cette période marque aussi la transition entre l'enfance et l'âge adulte. Dès lors, parallèlement aux apprentissages scolaires et préprofessionnels, il nous appartient également de les doter individuellement d'outils leur permettant d'appréhender dans les meilleures conditions leur vie d'adulte, en les rendant aussi autonomes et responsables que possible.

Aussi, pour réaliser son mandat d'accompagner les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités, l'École Sgipa accorde une attention toute particulière à l'acquisition d'un certain nombre de compétences sociales.

Cela implique, entre autres:

- l'assiduité et le respect des horaires;
- le respect de soi et des autres;
- le soin du matériel mis à disposition par l'école.

Ainsi, ce mémento contient divers renseignements qui vous permettront de vous repérer dans l'organisation de l'école, ainsi que différentes règles devant assurer le bien-être et la sécurité de chacun-e.

Afin de permettre à chaque élève de vivre une scolarité sereine, nous avons besoin d'échanges réguliers avec les parents et les répondants légaux. Vous trouverez donc dans le présent document tous les contacts nécessaires à cette collaboration.

Nous vous remercions de bien vouloir signer et nous renvoyer la lettre d'accompagnement de ce mémento, qui certifie que vous avez pris connaissance de son contenu.

Nous souhaitons à votre fils-fille une année scolaire paisible et constructive.

En nous réjouissant d'ores et déjà de la collaboration que nous aurons avec vous, nous vous présentons, chers parents, chers répondants légaux, nos meilleures salutations.

description de l'école sgipa

Cycle 1

Cycle préparatoire

Objectifs

- Initier le parcours scolaire à la Sgipa
- Développer l'autonomie et les compétences sociales
- Évaluer les compétences préprofessionnelles
- Orienter dans la filière appropriée (intégration ou formation professionnelle)

Critères d'admission

- Attitude positive par rapport à son admission dans l'école
- Attitude positive dans sa posture d'élève, adhésion aux tâches proposées
- Régularité, ponctualité
- Autonome dans les déplacements ou en voie de le devenir (transports publics)
- Comportement social adapté (respect des règles de vie en groupe)
- Conscience minimale du danger pour lui-elle ou autrui
- Compréhension orale minimale (comprend des énoncés simples)
- Capacité minimale à s'exprimer
- Stage d'admission préavisé positivement

Cycle 2

Cycle d'élaboration

Objectifs

- Renforcer et développer les compétences scolaires
- Développer les compétences professionnelles
- Élaborer un projet professionnel réaliste

Critères d'admission

- Autonome dans les déplacements
- Autonome pour le repas de midi ou en voie de le devenir
- Posture d'élève apprenant adéquate (capable d'entrer dans des tâches scolaires)
- Attitude adéquate dans les ateliers (posture d'apprenti-e, apprentissage des compétences clés)
- Prêt-e à entrer dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable

Cycle 3

Cycle de concrétisation

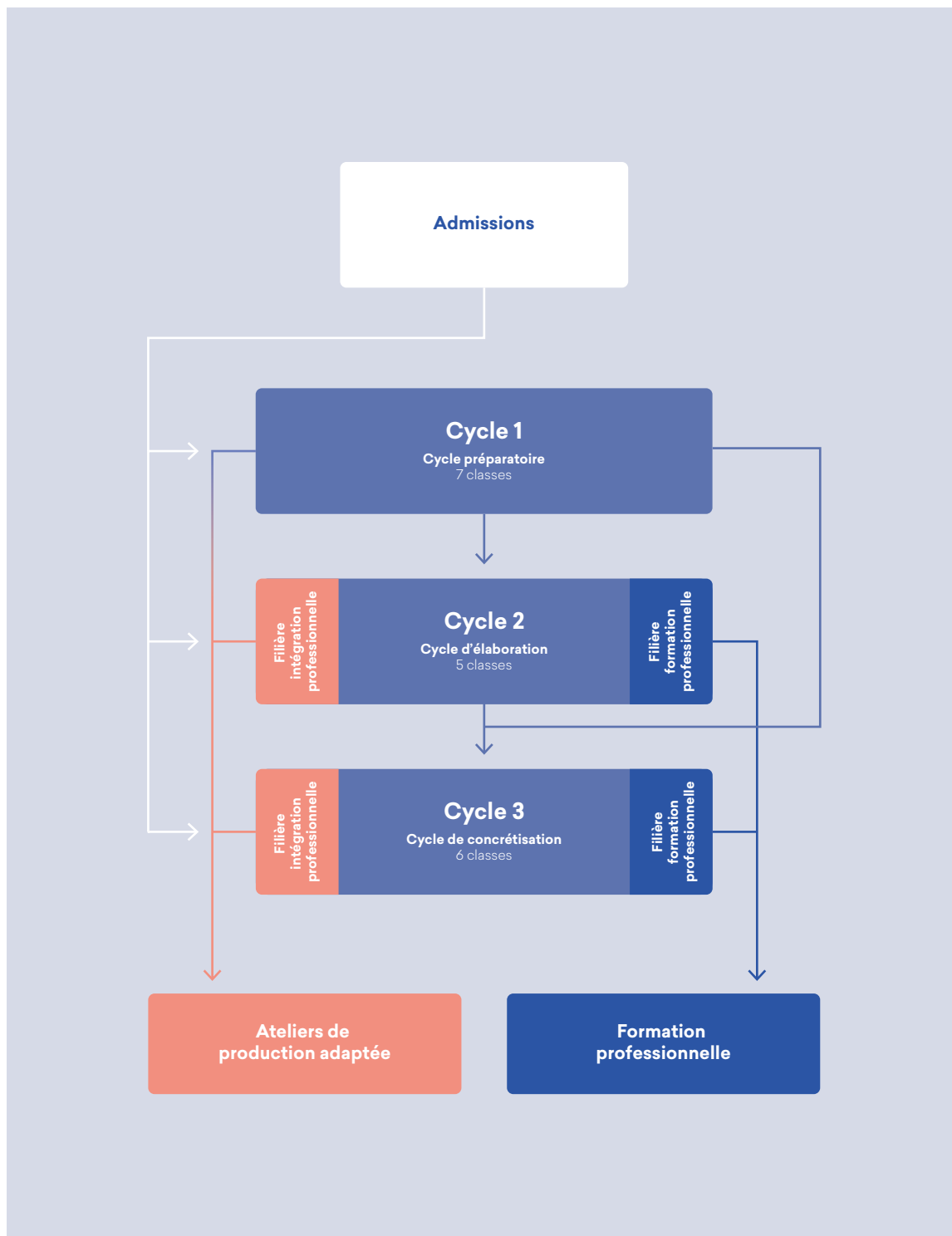
Objectifs

- Concrétiser le projet professionnel
- Permettre une progression sur les axes scolaire et professionnel en fonction de ce projet
- Orienter vers le monde professionnel, avec ou sans formation certifiée

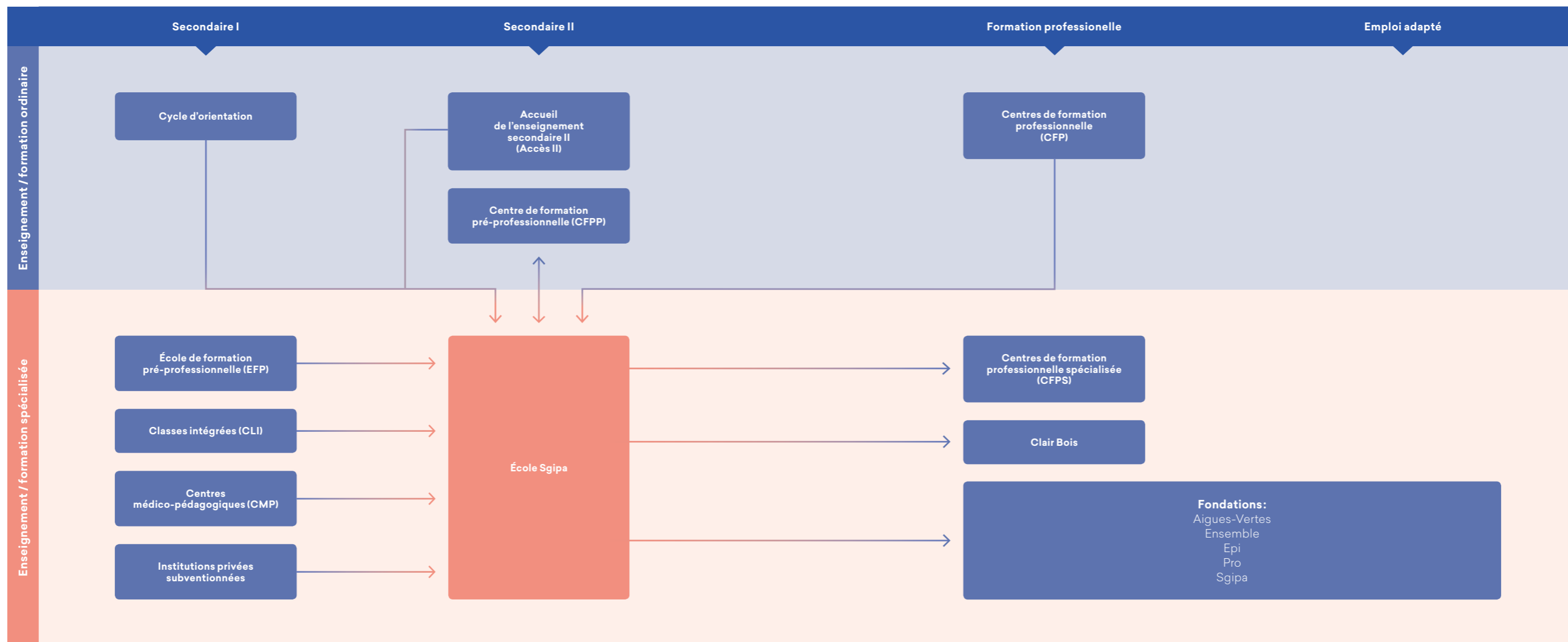
Critères d'admission

- Autonome dans les déplacements et les repas de midi
- Attitudes et comportements matures (jeune adulte)
- Bonne maîtrise des compétences professionnelles (compétences clés)
- Comportement adéquat dans les stages professionnels
- Projet professionnel réaliste déjà construit

fonctionnement de l'école sgipa



Parcours d'un-e élève avant et après l'École Sgipa



règlement de l'école sgipa

Durée de la formation

L'élève est admis·e dès l'âge de 15 ans révolus. Sa formation s'étend en principe sur deux ou trois années scolaires.

Vacances et autres congés

L'école se conforme au calendrier des vacances scolaires émis par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). À l'exception des vacances d'été, qui commencent une semaine avant la date fixée par le DIP.

Horaires

Cycle 1 (Conches)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe au plus tard le matin à 8h15 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, le mardi à 15h00 et le mercredi à 11h00.

Cycle 2 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, et le mardi à 15h00.

Le mercredi, pour les élèves participant à l'activité «éducation physique», se référer aux instructions transmises par l'enseignant·e référent·e.

Cycle 3 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le mardi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, et le jeudi à 15h00.

Le mercredi, pour les élèves participant à l'activité «éducation physique», se référer aux instructions transmises par l'enseignant·e référent·e.

Absences et arrivées tardives

Absences prévisibles

L'enseignant·e référent·e doit être averti·e à l'avance de toute absence prévisible (y compris les absences pour raison médicale).

- ▲ Dans la mesure du possible, tout rendez-vous (médecin, dentiste, thérapeute, etc.) doit être pris en-dehors des heures scolaires.
- ▲ Si, pour des raisons médicales, un·e élève ne peut pas exercer une activité physique (gymnastique, natation, marche, course, etc.), il·elle doit impérativement présenter un certificat médical à son enseignant·e référent·e.
- ▲ Les congés particuliers font l'objet d'une demande écrite, adressée au·à la responsable du cycle concerné au moins dix jours à l'avance.

Absences non prévisibles

Pour les absences non prévisibles, l'élève, ses parents ou répondants légaux doivent impérativement appeler le secrétariat au 022 346 33 88 et ce, avant 9h00 du matin.

- ▲ En cas de maladie, l'élève doit présenter un certificat médical dès le 3^e jour d'absence.
- ▲ Les arrivées tardives seront comptabilisées et signalées aux parents ou répondants légaux. Des sanctions peuvent être décidées en cas d'abus.

Activités

Toutes les activités prévues par le dispositif scolaire sont obligatoires. Toute absence doit être excusée par écrit et signée par les parents ou répondants légaux.

Pauses

Les pauses se prennent à l'extérieur du bâtiment, sauf autorisation des enseignant·e·s.

Effets personnels

Dès la rentrée scolaire, chaque élève doit apporter à l'école des effets personnels pour les cours d'éducation physique et de natation :

- une paire de chaussures de gymnastique (semelles claires);
- un t-shirt, un short et un training;
- une serviette, un produit de douche, du shampoing et un déodorant;
- un maillot de bain adapté;
- un élastique pour les longs cheveux;
- des sous-vêtements de rechange;
- un sac de sport pour ranger les effets personnels.

À la fin de chaque activité sportive, les élèves doivent rapporter leurs affaires à leur domicile pour les laver.

L'utilisation des téléphones portables, smartphones, consoles, etc., est strictement interdite dans le cadre horaire de l'école. À leur arrivée à l'école, les élèves s'assureront que leurs appareils électroniques sont éteints. En cas de non-respect de cette règle, l'appareil utilisé sera confisqué immédiatement. Il ne sera restitué qu'aux parents ou répondants légaux de l'élève.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui sont placés sous la seule responsabilité de l'élève.

Les «savoir-être»

Dans le but de développer une relation de qualité qui respecte l'autre par la reconnaissance de ses différences, par une attitude et un langage adéquats qui garantissent la sécurité et une bonne ambiance de travail pour tou-te-s, il est indispensable que chacun-e adopte un comportement correct.

Chacun-e participe au maintien de l'ordre et de la propreté dans les lieux communs et à l'extérieur. En cas de dégâts volontaires, de vandalisme ou de vol, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge des parents ou répondants légaux.

Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève responsable.

Les élèves respectent le voisinage: il est notamment interdit de crier aux alentours de l'école ou d'écouter de la musique autrement qu'avec des écouteurs. La consommation d'alcool ou de stupéfiants est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.

Chacun-e doit veiller à ne pas mettre en danger sa sécurité et/ou celle d'autrui.

Il est notamment interdit:

- d'avoir recours à la violence physique ou verbale (insultes, menaces, manoeuvres d'intimidation);
- de rejeter, de railler ou d'humilier quiconque;
- de mettre la sécurité physique d'autrui en danger par des courses, des bousculades ou des jeux humiliants ou violents, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;
- de contraindre quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté;
- d'avoir des activités sexuelles ou de s'embrasser.

Gestion des transgressions

«L'élève qui ne se conforme pas aux instructions des représentants de l'autorité scolaire, qui perturbe l'enseignement ou toute autre activité organisée par ou placée sous la responsabilité de l'école, qui viole de toute autre manière les dispositions légales ou réglementaires, fait l'objet d'interventions pédagogiques et/ou de sanctions disciplinaires proportionnées à la faute commise», *Loi sur l'instruction publique genevoise, Art. 118, alinéa 1^{er}.*

Dès lors, selon la transgression commise, des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève impliqué-e sous la forme d'un renvoi de l'activité, d'une retenue, d'une suspension temporaire, voire d'une exclusion définitive. En cas de mise en application de l'une de ces sanctions, les parents ou répondants légaux en seront dûment informés¹⁾.

¹⁾ La Sgipa prévoit une procédure de recours interne pour ses bénéficiaires et leurs répondants légaux; en cas de besoin, elle peut être obtenue sur demande auprès du secrétariat de l'École Sgipa.

Règles à l'intérieur du bâtiment

Les déplacements dans l'école se font dans le calme et dans le respect des autres. En particulier, il est strictement interdit de courir dans les couloirs ou d'y circuler en planche à roulettes (skate), patins, vélo ou trottinette.

Pendant les cours, les élèves ne circulent pas à l'intérieur de l'école sans raison valable; dans tous les cas, ils-elles n'entrent pas dans d'autres classes sans autorisation. L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite (sauf autorisation particulière).

Les élèves sont prié-e-s de respecter l'intimité de chacun-e dans l'utilisation des toilettes qui leur sont réservées; ils-elles s'y rendent seul-e-s et respectent la propreté de ce lieu.

Règles à l'extérieur du bâtiment

Les élèves ne quittent pas le périmètre de l'école durant les cours et les récréations, sauf autorisation spéciale.

Il est interdit de monter sur les toits.

Les jeux ne sont pas autorisés à proximité des voitures. L'élève qui emprunte du matériel pour jouer à l'extérieur (ballon, raquettes, etc.) en prend la responsabilité et est chargé-e de le ramener dans la salle des maîtres.

Règles pour les cours d'éducation physique

Toute absence aux activités d'éducation physique (gym, piscine) doit être justifiée par un mot d'excuse des parents ou répondants légaux, mentionnant le motif de l'absence, transmis à l'enseignant-e référent-e de l'élève.

En cas d'inaptitude au cours d'éducation physique, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant-e référent-e. La durée de la dispense doit être mentionnée. Selon le motif de la dispense, l'enseignant-e d'éducation physique se réserve le droit d'aménager son cours pour permettre à l'élève d'y participer dans le respect des recommandations du médecin.

L'oubli des affaires de gym ou de piscine ne dispense pas l'élève de l'activité: dans la mesure du possible, l'enseignant-e prêterá le matériel manquant à l'élève.

informations pratiques

Collaboration avec les familles

Les parents ou répondants légaux participent aux réunions auxquelles ils-elles sont invité-e-s. S'ils-elles le souhaitent, ils-elles peuvent en tout temps prendre rendez-vous avec un-e collaborateur-trice de l'école.

Inscription et écolage¹

La finance d'inscription pour l'écolage s'élève à **100.- CHF** par année scolaire.

Attestation pour les allocations familiales

Une attestation délivrée par la Sgipa est fournie en début d'année scolaire aux parents ou répondants légaux.

Repas¹

Une fois par semaine (cycle 1 et 2) ou par mois (cycle 3), les élèves mangent avec leur enseignant-e référent-e. Ce repas est offert par la Sgipa. Les autres jours, les élèves s'organisent seul-e-s pour la pause de midi. Pour les élèves n'ayant pas encore une autonomie suffisante pour manger seul-e-s, un encadrement peut être organisé, avec l'accord du corps enseignant, sur demande des parents ou répondants légaux. Le coût du repas est fixé à 15 CHF. Une facture mensuelle sera adressée aux parents ou répondants légaux à la fin de chaque mois.

Transports

Chaque élève doit être en possession d'un abonnement mensuel ou d'une carte des TPG. L'utilisation de véhicules privés (scooters, vélos, vélomoteurs) est interdite durant les heures scolaires, sauf décharge signée des parents ou répondants légaux et adressée au-à la doyen-ne.

Transports privés

Lorsqu'ils-elles sont informé-e-s au préalable d'une modification horaire ou d'organisation, les parents ou répondants légaux sont responsables d'avertir les transporteurs privés qui sont en charge de leur fils-fille.

Camps, sorties et voyages¹

Ces activités font partie du programme scolaire et sont obligatoires. Une participation financière de **200.-CHF** par année scolaire est demandée aux parents ou répondants légaux.

Santé

Il est demandé aux parents ou répondants légaux de communiquer, lors de l'admission de leur fils-fille, toute information particulière le-la concernant (allergies, prise de médicament, etc.). L'infirmière scolaire est à disposition pour des renseignements au 022 346 33 88.

Promotion et éducation à la santé

Ces cours sont intégrés dans les services proposés par l'école et poursuivent un objectif de promotion de la santé. Les interventions autour de ces thématiques sont assurées par des formateur-trice-s-consultant-e-s du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Psychomotricité

Une prise en charge par un-e psychomotricien-ne peut être mise en place ou poursuivie dans le cadre de l'École Sgipa sur indication du-de la psychologue de l'école, après validation du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS).

Assurances

Maladie

Au moment de son admission à l'école, l'élève doit être assuré-e auprès d'une caisse maladie reconnue contre les risques de maladie et d'accident.

Accidents

Les élèves bénéficient d'une assurance-accident scolaire complémentaire à l'assurance-maladie et accident obligatoire (LAMal), pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école. Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par l'assurance personnelle.

¹⁾ En cas de difficultés financières, nous vous invitons à contacter la direction de l'école pour une recherche de solution.

▲ En cas d'accident:

- Informer immédiatement l'enseignant-e référent-e de l'élève.
- Annoncer l'accident à l'assurance de l'élève.
- Une déclaration doit être remplie par les parents ou répondants légaux et signée par l'enseignant-e (formulaire à demander au secrétariat de l'école).
- Dans un deuxième temps, les parents ou répondants légaux envoient les factures liées à l'accident directement à l'assurance de leur fils-fille, pour la prise en charge du cas.
- La part des frais à charge de l'assuré-e, imposée par la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), sera remboursée, sous déduction de la franchise légale.
- En aucun cas, la franchise décidée par les parents ou répondants légaux ne pourra être indemnisée.
- Lorsque les parents ou répondants légaux reçoivent le décompte final des prestations de leurs assureurs, ils en adressent une copie à la comptabilité de la Sgipa, 20 chemin J.-F. Dupuy, 1231 Conches. La part des frais à charge de l'assuré-e sera ainsi remboursée aux parents ou répondants légaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service de comptabilité de la Sgipa au 022 346 33 88.

Effets personnels

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareil électronique, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par la Sgipa et donc d'aucun remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.

Responsabilité civile

En cas de dégât commis par un-e ou des élèves identifié-e-s, la prise en charge relève de la responsabilité des parents ou répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile privée. Les élèves ne sont assuré-e-s en aucun cas par la Sgipa.

Collaboration avec les instances académiques

Dans un souci de constante amélioration de la qualité du dispositif qu'elle propose, l'École Sgipa collabore étroitement avec les instances académiques du canton de Genève et/ou de Suisse romande.

À cet égard, des chercheur-euse-s effectuent parfois des recherches au sein de l'école. Toutes les conditions éthiques et de sécurité sont contrôlées par les responsables de l'école, dans le souci de préserver la personnalité et la confidentialité des élèves. Les résultats de ces recherches sont généralement communiqués aux différent-e-s intervenant-e-s de l'école, et contribuent ainsi au perfectionnement continu des collaborateur-trice-s.

La direction de l'école reste disponible pour répondre aux questions. En cas de désaccord, elle invite les parents ou répondants légaux à le signifier par écrit à la direction de l'école.

Photographies et films

La fondation Sgipa dispose de plusieurs moyens de communication internes et externes, tels que le site internet sgipa.ch, son site intranet ou son rapport d'activité. Les différents secteurs, dont l'école, y sont présentés. Dans le cadre de leurs activités scolaires, les élèves sont susceptibles d'être photographié-e-s ou filmé-e-s et d'apparaître sur ces supports. Ils-Elles peuvent également être photographié-e-s et/ou filmé-e-s à des fins pédagogiques (usage interne).

La direction de l'école reste disponible pour répondre aux interrogations. En cas de désaccord, elle invite les parents ou répondants légaux à le signifier par écrit à la direction de l'école.

**LE SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE
EST ATTEIGNABLE PAR TÉLÉPHONE
ET COURRIEL:**

Cycle 1	022 346 33 88
Cycles 2 et 3	022 342 92 50
Cycles 1, 2 et 3	ecole@sgipa.ch

liste des collaborateur·trice·s de l'école sgipa

Direction

MCH	M. Marc Chapelle	directeur adjoint en charge du secteur École
SGI	M. Sylvain Gisler	doyen du cycle 1
LPG	M ^{me} Laurence Poget Moreno	doyenne du cycle 2
MBE	M ^{me} Marianne Béguin	doyenne du cycle 3

Secrétariat

DBE	M ^{me} Daniela Berton	secrétaire (cycles 2 et 3)
JLA	M ^{me} Jocelyne Lachavanne	secrétaire (cycle 1)
GJM	M ^{me} Gabrielle Jean-Mairet	secrétaire comptable (cycle 1)
MDE	M ^{me} Marielle Delbosch	gestionnaire comptable (cycles 2 et 3)

Psychologues

CME	M. Carlos Medrano	psychologue au cycle 1 (classes 101, 102, 104 et 105) et au cycle 3 (classe 306)
ILE	M ^{me} Iona Le Scouëzec	psychologue au cycle 1 (classes 103, 106 et 107)
OPE	M ^{me} Olivia Peter	psychologue au cycle 2 (classes 201 à 205)
CLE	M. Carlos Leon	psychologue au cycle 3 (classes 301 à 305)

Enseignant·e·s cycle 1

BPA	M ^{me} Bruna Parente	enseignante référente classe 101
JMI	M ^{me} Julie Michel	enseignante référente classe 101
GSA	M. Giovanni Salvi	enseignant référent classe 102
XGR	M. Xavier Grandgirard	enseignant référent classe 103
JHE	M. Jacques Héritier	enseignant référent classe 104
NOR	M. Nelson Ortiz	enseignant référent classe 105
NME	M ^{me} Nadège Mesfin	enseignante référente classe 106
ORO	M ^{me} Ony Roduit	enseignante référente classe 107
SSC	M ^{me} Sophie Schorno	enseignante suppléante classes 102 et 105
MLM	M ^{me} Marie Lambert	enseignante suppléante classes 103, 104 et 106
NMT	M ^{me} Natasha Métrailler	enseignante suppléante classe 106 et 107

Enseignant·e·s cycle 2

FSH	M ^{me} Farije Shaqiri	enseignante référente classe 201
DMU	M. Daniel Muñoz	enseignant référent classe 202
GGE	M. Gérald Geffrard	enseignant référent classe 203
EDA	M ^{me} Eliana De Almeida	enseignante référente classe 204
NBU	M ^{me} Natacha Bünzli	enseignante référente classe 205
MTH	M. Mathieu Thioly	enseignant suppléant classes 201 à 205
SGO	M ^{me} Sunita Gopaldass	enseignante suppléante classes 201 à 205

Enseignant·e-s cycle 3

VUL	M ^{me} Virginie Uldry	enseignante référente classe 301
RSC	M ^{me} Ravana Soares	enseignante référente classe 302
YLE	M ^{me} Yulia Leonelli	enseignante référente classe 303
NGI	M ^{me} Natacha Giampaolo	enseignante référente classe 304
CMO	M. Claude Mouchet	enseignant référent classe 305
RFE	M ^{me} Raquel Fernandez	enseignante référente classe 306
OGE	M. Olivier Germanier	enseignant suppléant classes 301 à 305 conseiller en intégration professionnelle (cycles 1, 2, 3)
YSC	M. Yves Schmied	enseignant suppléant classes 301 à 306

Enseignant·e-s d'éducation physique

CPR	M. Cédric Pronini	enseignant d'éducation physique (cycle 1)
NPO	M ^{me} Nathalie Pollet	enseignante d'éducation physique (cycle 1)
DCL	M. Denis Clément	enseignant d'éducation physique (cycles 1, 2 et 3)
AVA	M ^{me} Alexia Vallotton Laubscher	enseignante d'éducation physique (cycles 2 et 3)
FMA	M ^{me} Franziska Maurer	enseignante d'éducation physique (cycles 2 et 3)

Médical

SBO	D ^{re} Sylvie Bonal	médecin référente SSEJ
ICA	M ^{me} Isabelle Cencin Annen	infirmière

grilles horaires

Cycle 1

		Lundi	Mardi (fin à 15h)	Mercredi	Jeudi	Vendredi
101	08-11	BPA Activités scolaires Gym Salle 110	JMI Activités scolaires Salle 110	BPA Ateliers Salle 110	JMI Activités scolaires Salle 110	JMI Activités scolaires Salle 110
	13-16	BPA Ateliers Salle 110	JMI-BPA Ens. général Salle 110		JMI Ateliers Salle 110	BPA Activités scolaires Piscine Salle 110
102	08-11	GSA Activités scolaires Gym Salle 008	GSA Activités scolaires Salle 008	GSA Ateliers Salle 008	SSC Activités scolaires Salle 008	GSA Activités scolaires Salle 008
	13-16	GSA Ateliers Salle 008	GSA Ateliers Salle 008		SSC Ateliers Salle 008	GSA Activités scolaires Piscine Salle 008
103	08-11	XGR Activités scolaires Gym Salle 111	XGR Activités scolaires Salle 111	XGR Ateliers Salle 111	MLM Activités scolaires Salle 111	XGR Activités scolaires Salle 111
	13-16	XGR Ateliers Salle 111	XGR Ateliers Salle 111		MLM Ateliers Salle 111	XGR Activités scolaires Piscine Salle 111
104	08-11	MLM Activités scolaires Gym Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007	JHE Ateliers Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007	JHE Activités scolaires Salle 007
	13-16	MLM Ateliers Salle 007	JHE Ateliers Salle 007		JHE Ateliers Salle 007	JHE Activités scolaires Piscine Salle 007
105	08-11	SSC Activités scolaires Gym Salle 010	NOR Activités scolaires Salle 010	NOR Ateliers Salle 010	NOR Activités scolaires Salle 010	NOR Activités scolaires Salle 010
	13-16	SSC Ateliers Salle 010	NOR Ateliers Salle 010		NOR Ateliers Salle 010	NOR Activités scolaires Piscine Salle 010
106	08-11	NMT Activités scolaires Gym Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005	MLM Ateliers Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005	NME Activités scolaires Salle 005
	13-16	NMT Ateliers Salle 005	NME Ateliers Salle 005		NME Ateliers Salle 005	JMI Activités scolaires Piscine Salle 005
107	08-11	ORO Activités scolaires Gym Salle 009	ORO Activités scolaires Salle 009	NMT Ateliers Salle 009	ORO Activités scolaires Salle 009	BPA Activités scolaires Salle 009
	13-16	ORO Ateliers Salle 009	ORO Ateliers Salle 009		ORO Ateliers Salle 009	ORO Activités scolaires Piscine Salle 009

Cycle 2

		Lundi	Mardi (fin à 15h)	Mercredi	Jeudi	Vendredi
201	08-11	MTH Atelier musique	FSH Activités scolaires	FSH Activités scolaires	FSH Activités scolaires	DCL-FMA-AVA Éducation physique
		Salle 005	Salle 204	Salle 204	Salle 204	Conches
	13-16	FSH Ens. général	GGE Ens. général		FSH Activités scolaires	SGO Atelier poterie
		Salle 204	Salle 102		Salle 204	Salle JD 02
202	08-11	DMU Activités scolaires	MTH Atelier musique	DCL-FMA-AVA Éducation physique	DMU Activités scolaires	DMU Ens. général
		Salle 201	Salle 005	Conches	Salle 201	Salle 201
	13-16	DMU Activités scolaires	FSH Ens. général		SGO Atelier poterie	DMU Activités scolaires
		Salle 201	Salle 204		Salle JD 02	Salle 201
203	08-11	FSH Ens. général	SGO Atelier poterie	DCL-FMA-AVA Éducation physique	GGE Activités scolaires	GGE Activités scolaires
		Salle 204	Salle JD 02	Conches	Salle 102	Salle 102
	13-16	MTH Atelier musique	DMU Ens. général		GGE Activités scolaires	GGE Activités scolaires
		Salle 005	Salle 201		Salle 102	Salle 102
204	08-11	EDA Activités scolaires	EDA Activités scolaires	SGO Atelier poterie	EDA Activités scolaires	DCL-FMA-AVA Éducation physique
		Salle 202	Salle 202	Salle JD 02	Salle 202	Conches
	13-16	EDA Activités scolaires	NBU Ens. général		MTH Atelier musique	LPO Ens. général
		Salle 202	Salle 203		Salle 005	Salle 202
205	08-11	NBU Activités scolaires	NBU Activités scolaires	DCL-FMA-AVA Éducation physique	LPO Ens. général	SGO Atelier poterie
		Salle 203	Salle 203	Conches	Salle 203	Salle JD 02
	13-16	NBU Activités scolaires	EDA Ens. général		NBU Activités scolaires	MTH Atelier musique
		Salle 203	Salle 202		Salle 203	Salle 005

Cycle 3

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (fin à 15h)	Vendredi
301	08-11	VUL Activités scolaires PV 301	VUL Activités scolaires PV 301	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède	MBE Ens. général MA 305	YSC Atelier Bois JD 01
	13-16	VUL Activités scolaires PV 301	OGE Atelier Orientation PV 302		VUL Atelier Arts Visuels PV 301	VUL Activités scolaires PV 301
302	08-11	RSC Activités scolaires PV 302	RSC Activités scolaires PV 302	RSC Activités scolaires PV 302	VUL Atelier Arts Visuels PV 301	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède
	13-16	RFE Atelier mieux apprendre PV 302	CMO Atelier Mesures MA 305		RSO Activités scolaires PV 302	YSC Atelier Bois JD 01
303	08-11	MBE Ens. général MA 304	OGE Atelier Orientation PV 303	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède	YLE Activités scolaires PV 303	RFE Atelier mieux apprendre PV 301
	13-16	YLE Activités scolaires PV 303	YSC Atelier Bois JD 01		YLE Activités scolaires Vila 202	YLE Activités scolaires PV 303
304	08-11	CMO Atelier Mesures MA atelier 305	YSC Atelier Bois JD 01	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède	OGE Atelier Orientation MA 304	NGI Activités scolaires MA 304
	13-16	MBE Ens. général MA 302	NGI Activités scolaires MA 304		NGI Activités scolaires MA 304	NGI Activités scolaires MA 304
305	08-11	OGE Activités scolaires MA classe 305	CMO Activités scolaires MA 305	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède	YSC Atelier Bois JD 01	CMO Activités scolaires MA 305
	13-16	CMO APSMA MA 305	VUL Atelier Arts Visuels PV 301		CMO Activités scolaires MA 305	CMO Atelier Mesures MA 305
306	08-11	RFE Activités scolaires PV 303	NGI Atelier Boxe Light ClubB	OGE Atelier Orientation PV 303	RFE Activités scolaires PV 302	AVA-FMA Éducation physique Conches-Claparède
	13-16	YSC Atelier Bois JD 01	RFE Activités scolaires PV 303		RFE Atelier mieux apprendre PV 303	RFE Activités scolaires PV 302

PV = Pavillon

MA = Marbrerie

JD = Jacques-Dalphin

agenda 2019 – 2020

1 ^{er} semestre			
26 août 2019 → 31 janvier 2020			
Août	Lundi 26.08.19	Rentrée scolaire	École Sgipa
Septembre	Jeudi 05.09.19	Jeûne genevois (férié)	École Sgipa
Octobre	Lundi 21 → 25.10.19	Vacances d'automne	École Sgipa
Novembre	Lundi 18 → 29.11.19	Stages professionnels	Cycle 3
Décembre	Lundi 23.12.19 → 04.01.20	Vacances de Noël et Nouvel An	École Sgipa
Janvier	Lundi 06.01.20	Reprise des cours	École Sgipa
	Lundi 13 → 24.01.20	Stages professionnels (filière intégration)	Cycle 3
	Vendredi 31.01.20	Fin du 1 ^{er} semestre	

2 ^e semestre			
01 février 2020 → 18 juin 2020			
Février	Lundi 10 → 14.02.20	Vacances de février	École Sgipa
Mars	Lundi 02 → 06.03.20	Stages professionnels	Cycle 2
	Lundi 09 → 20.03.20	Stages professionnels (filière formation)	Cycle 3
Avril	Jeudi 09 → 17.04.20	Vacances de Pâques	École Sgipa
Mai	Vendredi 01.05.20	Fête du travail (congé)	École Sgipa
	Jeudi 21.05.20	Ascension (férié)	École Sgipa
Juin	Lundi 01.06.20	Pentecôte (férié)	École Sgipa
	Jeudi 18.06.20	Fin du 2 ^e semestre	École Sgipa
		Fête de fin d'année – remise des attestations	
	Vendredi 19.06 → 21.08.20	Vacances d'été	École Sgipa
Août	Lundi 24.08.20	Rentrée scolaire 2020	École Sgipa

contacts utiles

Sgipa

Chemin J.-F. Dupuy 20
1231 Conches
T 022 346 33 88

École Sgipa, cycle 1'

Chemin J.-F. Dupuy 20
1231 Conches
T 022 346 33 88

École Sgipa, cycles 2 et 3'

Route de Veyrier 100
1227 Carouge
T 022 342 92 50

École Sgipa, Marbrerie'

Chemin de la Marbrerie 3
1227 Carouge
T 022 301 20 47

École Sgipa, Jacques-Dalphin'

Rue Jacques-Dalphin 33
1227 Carouge
T 022 342 56 04

Office médico-pédagogique (OMP)

Rue David-Dufour 1
Case postale 50
1211 Genève 8
T 022 388 67 00
Directeur de l'enseignement spécialisé
et de l'intégration: M. Luc Lavarini

Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

Rue des Gares 12
Case postale 2696
1211 Genève 2
T 022 327 27 27

Office de l'assurance-invalidité (OAI)

Rue des Gares 12
Case postale 2096
1211 Genève 2
T 022 327 27 27

Service de protection des mineurs (SPMi)

Office de l'enfance et de la jeunesse
Bd Saint-Georges 16
Case postale 75
1211 Genève 8
T 022 546 10 00

Pro Infirmis Genève

Bd Helvétique 27
1207 Genève
T 022 737 08 08

Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (Agepa)

Case postale 1166
1211 Genève 26
www.lagepa.ch

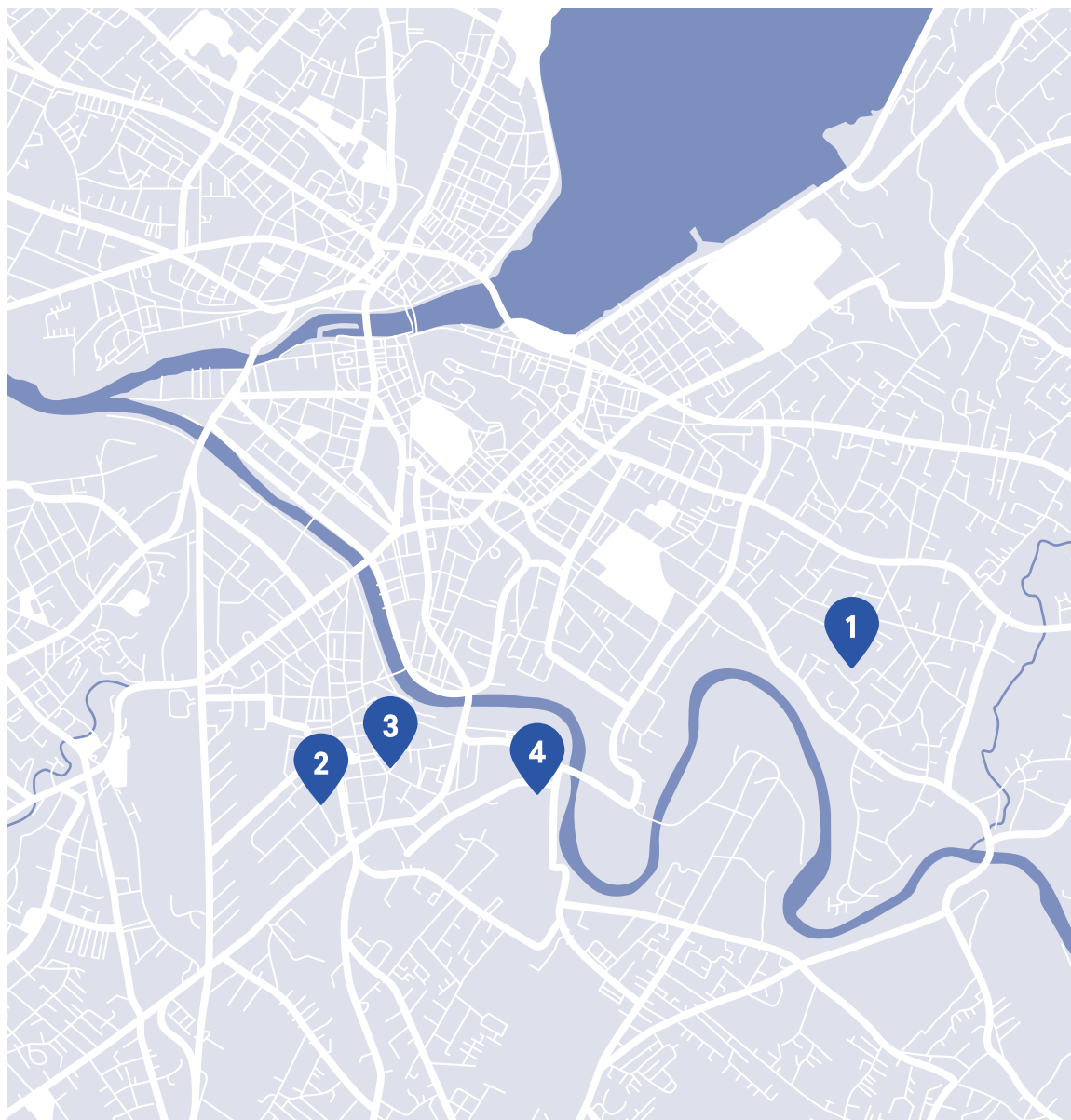
Insieme-Genève

Rue de la Gabelle, 7
1227 Carouge
T 022 343 17 20
E info@insieme-ge.ch

Autisme Genève

Rue des Pavillons 4
1205 Genève
T 079 363 15 28
E secretariat@autisme-ge.ch

plan d'accès



L'École Sgipa sur Genève

1. École Conches
2. École La Marbrerie
3. École Jacques-Dalphin
4. École Carouge

Fondation Sgipa – chemin J.-F. Dupuy 20, 1231 Conches – +41 22 346 33 88 – fondation@sgipa.ch – www.sgipa.ch



CLASS
Version 2014.

Avec le soutien de

